

Règlement du jeu « Grand Jeu GEOGuide »

Article 1 : Société organisatrice

Gallimard Loisirs, société au capital de 2 722 860 €, dont le siège est situé 5 rue Sébastien-Bottin 75007 Paris, sous le numéro de SIRET de Paris 381 220 615, organise du 10 avril 2010 au 30 août 2010, un jeu-concours gratuit sans obligation d'achat (ci-après « le Jeu ») selon les modalités du présent règlement, et accessible depuis le site www.geo-guide.fr

Article 2 : Conditions de participation

2.1 Ce jeu est ouvert aux membres inscrits sur le site de www.geo-guide.fr et à toute personne physique de 15 ans au minimum, francophone, résidant en France ou à l'étranger, qui désire s'inscrire gratuitement depuis le site www.geo-guide.fr

La participation est individuelle. Il ne sera admis qu'une seule participation au Jeu par personne (même nom, même prénom, même adresse postale).

Tout participant âgé de moins de 18 ans doit obtenir l'autorisation préalable d'un parent ou tuteur pour participer au Jeu et accepter le présent règlement.

La société se réservant le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l'identité, l'adresse postale et / ou électronique des participants.

2.2 Sont exclus de toute participation au présent jeu et du bénéfice de toute dotation, que ce soit directement ou indirectement l'ensemble du personnel de la Société et du Partenaire, y compris leur famille et conjoints (mariage, P.A.C.S. ou vie maritale reconnue ou non).

2.3 Les personnes n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identités complètes ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère seront disqualifiées, tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisations des informations à caractère nominatif les concernant et strictement nécessaires pour les besoins de la gestion des jeux.

2.4 La participation au jeu implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Le non respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de gratifications.

Article 3 : Modalité de participation

Le jeu est accessible 24h sur 24 sur Internet à www.geo-guide.fr

Mécanique du jeu :

Pour participer au jeu, il suffit de se connecter sur le site internet www.geo-guide.fr du 10 avril 2010 au 30 août 2010 et de s'inscrire afin de participer au tirage au sort qui aura lieu le 15 septembre 2010.

Le participant doit répondre aux 2 questions posées, en indiquant préalablement ses nom, prénom, date de naissance, adresse postale complète, e-mail.

Question 1

En quoi consiste la « nouvelle formule » de GEOGuide ?

- toutes les adresses pratiques sont réunies en fin d'ouvrage
- toutes les pages intérieures sont en couleurs
- un cahier central réunit toutes les cartes de l'ouvrage

Question 2

Parmi ces 3 villes, quelle est la plus visitée par les touristes français chaque année ?

- Rome
- Londres
- Paris

Article 4 : Sélection des gagnants

Les gagnants seront sélectionnés par tirage au sort le 15 septembre 2010.

Un seul lot sera attribué par gagnant (même nom, même adresse).

Les gagnants seront désignés après vérification de leur éligibilité (bonnes réponses aux 2 questions posées) au gain de la dotation le concernant.

Les participants désignés seront contactés par courrier électronique par l'Organisateur. Si un participant ne se manifeste pas dans le mois suivant l'envoi de ce courrier électronique, il sera considéré comme ayant renoncé à son lot et le lot restera la propriété de l'Organisateur.

Du seul fait de l'acceptation de son prix, le gagnant autorise l'Organisateur à utiliser ses nom, prénom, ainsi que l'indication de sa ville et de son département de résidence dans toute manifestation publi-promotionnelle, sur le site Internet de l'Organisateur et sur tout site ou support affilié, sans que cette utilisation puisse ouvrir de droit et rémunération autres que le prix gagné.

Les gagnants devront se conformer au règlement. S'il s'avérait qu'ils ne répondent pas aux critères du présent règlement, leurs lots ne leur seraient pas attribués. Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge, leurs coordonnées postales ou la loyauté et la sincérité de leur participation. A ce titre, l'Organisateur se réserve le droit de demander une copie de la pièce d'identité du gagnant avant l'envoi de la dotation. Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse fausse entraîne l'élimination immédiate du participant et le cas échéant le remboursement des lots déjà envoyés.

Article 5 : Dotations

Le jeu est composé des 30 dotations suivantes :

1^{er} lot

La bibliothèque illustrée des Editions GEO et Gallimard (20 ouvrages), d'une valeur totale TTC de 691,20 €, composée de :

10 ouvrages illustrés des Editions Gallimard Loisirs :

- *Tara*, 500 jours de dérive arctique, d'une valeur TTC de 35 €
- *Le grand atlas GEO-Gallimard pour le XXI^e siècle*, d'une valeur TTC de 49 €

- *20 paradis*, d'Antoine, d'une valeur TTC de 29 €
- *Europe et merveilles*, de Sylvain Augier, d'une valeur TTC de 29,90 €
- *Piccard : à la conquête du ciel et des abysses*, d'une valeur TTC de 39 €
- *Passion mer, L'incroyable richesse des récifs coralliens*, d'une valeur TTC de 35 €
- *Passion jungle*, d'une valeur TTC de 35 €
- *Femmes du monde*, de Titouan Lamazou, d'une valeur TTC de 39 €
- *Mulheres : Femmes du Brésil*, de Titouan Lamazou, d'une valeur TTC de 39 €
- *Afghanes*, de Lamazou/Dupaigne, d'une valeur TTC de 29 €

10 ouvrages illustrés des Editions GEO :

- *GEO, 30 ans de découvertes du monde*, d'une valeur TTC de 39,90 €
- *La voie des arts martiaux : Le tour du monde des sports de combat*, d'une valeur TTC de 29,90 €
- *Coffret GEO Inde*, d'une valeur TTC de 49,90 €
- *Père*, d'une valeur TTC de 35 €
- *Instants sacrés : Conseils de sagesse pour tous*, textes du Dalai Lama, d'une valeur TTC de 25,90 €
- *Arbres et forêts du monde*, d'une valeur TTC de 35 €
- *A la recherche de la grande route inca*, d'une valeur TTC de 35 €
- *Passion Sahara : Les pionniers racontent leur désert*, d'une valeur TTC de 29,90 €
- *GEOBook : Bien choisir son voyage*, d'une valeur TTC de 25,90 €
- *GEOBook France : Bien choisir son voyage*, d'une valeur TTC de 25,90 €

2° lot

10 ouvrages parmi les plus beaux livres illustrée des Editions GEO et Gallimard, d'une valeur totale TTC de 353,60 €, liste composée de :

5 ouvrages illustrés des Editions Gallimard Loisirs :

- *Mulheres : Femmes du Brésil*, de Titouan Lamazou, d'une valeur TTC de 39 €
- *Tara, 500 jours de dérive arctique*, d'une valeur TTC de 35 €
- *Le grand atlas GEO-Gallimard pour le XXI^e siècle*, d'une valeur TTC de 49 €
- *Passion jungle*, d'une valeur TTC de 35 €
- *Europe et merveilles*, de Sylvain Augier, d'une valeur TTC de 29,90 €

5 ouvrages illustrés des Editions GEO :

- *GEO, 30 ans de découvertes du monde*, d'une valeur TTC de 39,90 €
- *Père*, d'une valeur TTC de 35 €
- *Arbres et forêts du monde*, d'une valeur TTC de 35 €
- *Passion Sahara : Les pionniers racontent leur désert*, d'une valeur TTC de 29,90 €
- *GEOBook : Bien choisir son voyage*, d'une valeur TTC de 25,90 €

Du 3° au 5° lot

4 ouvrages parmi les plus beaux livres illustrée des Editions GEO et Gallimard, d'une valeur totale TTC de 148,90 € :

2 ouvrages illustrés des Editions Gallimard Loisirs :

- *Mulheres : Femmes du Brésil*, de Titouan Lamazou, d'une valeur TTC de 39 €
- *Tara, 500 jours de dérive arctique*, d'une valeur TTC de 35 €

2 ouvrages illustrés des Editions GEO :

- *GEO, 30 ans de découvertes du monde*, d'une valeur TTC de 39,90 €
- *Arbres et forêts du monde*, d'une valeur TTC de 35 €

Du 6^e au 30^e lot

1 ouvrage des Editions Gallimard Loisirs : *Tara, 500 jours de dérive arctique*, d'une valeur TTC de 35 €

Article 6 : Acheminement des lots

L'Organisateur ne pourra être tenu pour responsable de l'envoi des dotations à une adresse inexacte du fait de la négligence du gagnant. Si les lots n'ont pu être livrés à leur destinataire pour quelque raison que ce soit, indépendamment de la volonté de L'Organisateur (le gagnant ayant déménagé sans mettre à jour son adresse, etc...), ils resteront définitivement la propriété de L'Organisateur.

Les lots ne sont pas interchangeable contre un autre objet, ni contre une quelconque valeur monétaire et ne pourront pas donner lieu à un remboursement partiel ou total. Les Participants sont informés que la vente ou l'échange de lots sont strictement interdits.

Article 7 : Jeu sans obligation d'achat

Le remboursement des frais de connexion engagés pour la participation au Concours se fera dans la limite de 3 minutes de connexion, sur la base du coût de communication locale au tarif France Telecom en vigueur lors de la rédaction du présent règlement (soit 0.16 euros la minute).

Les participants ne payant pas de frais de connexion liés à l'importance de leurs communications (titulaires d'un abonnement « illimité », utilisateurs de câble ADSL...) ne pourront pas obtenir de remboursement.

Le remboursement se fera sur simple demande écrite à l'adresse suivante :
GEOGuide – BP 67 – 59053 Roubaix Cedex 1.

Les participants doivent indiquer lisiblement leur nom, prénom, adresse complète, et joindre impérativement à leur demande un R.I.B (ou un R.I.P.) ainsi que la photocopie de la facture justificative, avec les dates et heures de connexion clairement soulignées.

Le remboursement des frais de demande de remboursement se fera sur la base d'une lettre simple de moins de 20 grammes affranchie au tarif économique.

Article 8 : Dépôt du règlement

Le présent règlement est déposé via [depotjeux.com](http://www.depotjeux.com) auprès de l'étude Maître Valérie Hoba située : 29, Boulevard Jean Jaurès 93400 Saint Ouen.

Le règlement sera consultable pendant toute la durée du jeu à l'adresse <http://www.depotjeux.com>

Le règlement est disponible à titre gratuit sur www.geo-guide.fr et à toute personne qui en fait la demande à l'Organisateur du Jeu à l'adresse suivante : GEOGuide – BP 67 – 59053 Roubaix Cedex 1.

Les timbres liés à la demande écrite d'une copie du règlement seront remboursés au tarif lent sur simple demande.

Article 9 : Données personnelles

Il est rappelé que pour participer au Jeu, les joueurs doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant (nom, adresse ...). Ces informations sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation, à la détermination des gagnants et à l'attribution et à l'acheminement des prix. Ces informations sont destinées à l'Organisateur, et pourront être transmises à ses prestataires techniques et à un prestataire assurant l'envoi des prix.

En participant au Jeu, le joueur pourra également solliciter son inscription à un courrier électronique d'information de l'Organisateur. Les données ainsi recueillies pourront être utilisées dans le cadre légal.

En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les joueurs disposent des droits d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant. Pour exercer ces droits, les joueurs devront envoyer un courrier à l'adresse suivante :

GEOGuide – BP 67 – 59053 Roubaix Cedex 1.

Article 10 : Litiges

Le présent règlement est soumis à la loi française.

Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives au Jeu doivent être formulées sur demande écrite à l'adresse suivante :

GEOGuide – BP 67 – 59053 Roubaix Cedex 1.

Et au plus tard quatre vingt dix (90) jours après la date limite de participation au Jeu tel qu'indiqué au présent règlement.

En cas de désaccord persistant sur l'application ou l'interprétation du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis au tribunal compétent de Paris, auquel compétence exclusive est attribuée.

Article 11 : Conditions de suspension

La société organisatrice ne saurait encourir aucune responsabilité du fait de l'organisation de ce jeu et notamment si en cas de force majeure ou d'événements indépendants de leur volonté (par exemple, si le jeu ne pouvait se dérouler convenablement du fait d'un virus, d'un bug, d'une intervention d'un tiers non autorisé, d'une fraude, de problèmes techniques et/ou postaux), elle était amenée à annuler le présent jeu, à l'écourter, le proroger, le reporter.